

Intitulé projet :

Aménagement des bords de Lesse à Chanly

Description du projet

Le projet peut être scindé en deux parties :

- En amont du pont, les aménagements existants seront complétés par des équipements légers de type mobilier urbain.
- En aval, le terrain vague sera aménagé en un réel lieu de convivialité s'ouvrant vers l'espace didactique aménagé par Natagora (réalisation prioritaire). Cet espace devra être modulable pour pouvoir y accueillir le chapiteau lors des festivités. La partie gérée par Natagora sera mise en valeur (panneaux d'information, etc.).

Afin de rationaliser l'aménagement, l'acquisition d'une parcelle privée pourra être envisagée.

Vu sa situation de part et d'autre de la route régionale, un liaisonnement fonctionnel entre les deux parties devra également être envisagé ainsi qu'une sécurisation de la traversée. Une indication des voies lentes (projet de liaison « Neupont - Chanly ») permettra aux utilisateurs d'en prendre connaissance et de l'emprunter.

Une attention particulière sera portée sur l'intégration au contexte paysager, notamment dans le choix des matériaux et des revêtements.

En parallèle, une solution devra être trouvée pour réhabiliter le chancre présent en plein centre du village (propriété privée).



Justification du projet

Les bords de la Lesse ont déjà fait partiellement l'objet d'un aménagement par la commune et par Natagora (parking, espace verts, etc.). Le projet vise donc à le compléter de manière à pallier à l'absence de lieu de convivialité aménagé dans le village (pour l'organisation des festivités villageoises - placement d'un chapiteau) tout en améliorant l'esthétique des lieux (terrain vague et chancre).

Le site présente une très bonne localisation et présente un intérêt paysager. Il occupe une position centrale, à proximité du local du Tombois et de la maison de repos mais est malheureusement coupé par la route régionale. Il s'inscrit également comme point d'arrivée de la liaison lente « Neupont - Chanly » et, de manière plus générale

Ce projet est également à mettre en relation avec le projet de création d'une zone de baignade à Chanly. En effet, Chanly est le seul village de la commune à être traversé par la Lesse. L'option de la CLDR est donc d'en valoriser l'attrait touristique.

Enfin, le projet pourra avoir un impact positif sur les propriétés privées riveraines en insistant à assainir le chancre présent.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes
✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★ Renforcement d'un lieu de convivialité participant à la cohésion sociale	★★★★ Mise en valeur de la Lesse, élément environnemental structurant du territoire communal	★★ Renforcement de l'attractivité touristique

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoile= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

- Localisation : Rue du Moulin / rue de Grupont à Chanly
- Statut de propriété : Propriété communale
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : GT « Nature », Contrat de rivière de la Lesse, Natagora, associations locales et riverains.
- Source(s) de financement : DGO3-DR, CGT et DGO3-Espace Vert

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets

- État du dossier

Bords de Lesse aménagés en amont du pont
Espace didactique aménagé par Natagora

- Programme des travaux

Pose de revêtements divers en fonction de l'utilisation de l'espace (espace vert, parking complémentaire...)
Réalisation des plantations
Mise en place de mobilier urbain et de l'éclairage public

- Planification

Réunion des différents intervenants et partenaires afin de préciser le programme
Réalisation des travaux en une seule phase

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Campagne de communication
Entretien régulier
Prise en compte de la situation en zone inondable

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Aménagement de l'espace public	1	Commune de Wellin

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Utilisation du site (visites scolaires et animations)	Au moins 4 activités annuelles	Commune de Wellin (via l'Office du Tourisme ou encore le service environnement) + Natagora